



AFFAIRE DU PETIT LUCA «J'AURAI TOUT FAIT POUR MON FILS!»

Le père du petit Luca, dont le corps nu et martyrisé avait été retrouvé dans un pré à Veysonnaz le 7 février 2002, revient sur le lieu du drame. La mère de l'enfant, dont il vit séparé, a été entendue par le procureur afin de tenter de dissiper les incohérences chronologiques de ses premières déclarations. La prescription interviendra le 22 novembre 2019.

PHOTOS DIDIER MARTENET – TEXTE DIDIER DANA



Deux amis
Luca et Rocky, l'enfant et son chien, étaient très liés. Suspecté d'être l'agresseur dès le début de l'enquête, l'animal, âgé de 6 mois au moment des faits, a été disculpé par des spécialistes en comportement animal.

Dans la paisible station valaisanne de Veysonnaz, là où s'est déroulé ce que l'on nomme depuis plus de seize ans l'affaire du petit Luca, Nicola Mongelli, son père, est revenu vendredi dernier sur les lieux. Le 20 juillet, il a assisté à une audience, la dernière d'un long dossier, en présence de la mère de ses deux fils dont il vit séparé. L'interrogatoire dans le bureau du procureur valaisan Nicolas Dubuis (*lire en pages 16-17*) portait notamment sur la chronologie des faits et gestes de Tina le jour du drame. «Je ne suis pas l'auteur des agressions», a-t-elle martelé alors que les questions se faisaient plus précises. Elle est ensuite retournée en Italie où elle vit et



s'occupe avec une totale dévotion de son fils aîné, resté aveugle et tétraplégique depuis la tragédie.

Au départ de ce fait divers hors norme, justice et police avaient désigné Rocky, le berger allemand de 6 mois, seul coupable. Or, le petit garçon de 7 ans retrouvé inconscient, en arrêt cardiorespiratoire, à demi-nu, en position fœtale, slip et pantalon baissés aux genoux, n'a pas pu être déshabillé par son chien, lequel n'a pas pu plier les habits retrouvés à côté du corps. Selon les experts, les ecchymoses dans le dos ne sont pas celles des griffes de l'animal. Et que dire des hématomes au bras?

Jusqu'à présent, rien n'a permis d'élucider le mystère de ces lésions corporelles graves dont le bambin a été la victime. Il ne s'agit ni de Rocky, ni d'enfants désignés dans un premier temps puis formellement disculpés, ni d'un chauffeur de bus suspecté à tort ou d'un voisin à l'accent allemand décrit par les enfants. Qui d'autre alors?

Nicola Mongelli, auteur du livre *L'affaire du petit Luca* (Ed. Slatkine), connaît chaque page du dossier, il a soulevé et soupesé chaque hypothèse; il a pointé les incohérences et les manquements. Il se pose de nouvelles questions. Elles ont amené la justice à procéder à un interrogatoire surprenant, mais sans succès apparent. Le temps file. Le délai de prescription tombera le 22 novembre 2019, date à laquelle Luca fêtera ses 25 ans.

Nicolas Mongelli, étiez-vous revenu à Veysonnaz depuis 2002 dans ce pré en pente où Luca a été agressé?

Oui. Chaque année de 2003 à 2014, tous les 7 février. J'ai cessé de le faire lorsque j'ai commencé la rédaction de mon livre. Je venais ici avec une bouteille de Jack Daniel's.

Dans quel but?

Ce rituel macabre m'a permis de faire le point sur les zones d'ombre, de me poser mille questions. Je pensais naïvement trouver un indice, un objet, une preuve. Je repartais une fois la bouteille vide. Le lendemain, malgré les maux de tête, je savais que j'allais

pour suivre le combat, afin d'honorer la promesse faite à Luca sur son lit d'hôpital: tout faire pour tenter d'élucider cette affaire.

Avez-vous renoncé à tout espoir?

Non. Il n'existe pas assez d'éléments pour identifier un quelconque coupable. Je me suis battu pendant seize ans pour comprendre les événements du 7 février 2002. Le reste – trouver les preuves, juger, condamner ou innocenter – appartient à la justice valaisanne. Ce n'est pas mon rôle mais le sien.

Après la publication de votre livre, récit du drame vécu de l'intérieur, vous semblez optimiste. Pourquoi?

Le procureur Dubuis m'écoutait, ce qui n'avait pas toujours été le cas. Il restait encore des incohérences chronologiques. J'espérais que la confrontation de ces éléments

objectifs permettrait, en l'absence de preuves matérielles, de nous éclairer. Il fallait mettre de côté ce que chacun pensait et ne regarder que les faits.

Qu'est-ce qui vous a permis de les lister?

Sur la base des déclarations, j'ai établi un tableau Excel en 2014 où figurent les noms et les heures des protagonistes et témoins. A côté, une colonne: qui a fait quoi, qui a dit et vu quoi? Cela m'a aidé lors de la rédaction de l'ouvrage et a éveillé des doutes objectifs. Lorsque l'on recoupe ces données, certains faits ne collent pas. On ne comprend toujours pas pourquoi.

Par exemple?

Pourquoi est-ce que Tina déclare être partie du chalet à 17 h afin d'aller me chercher des médicaments chez la doctoresse pour me les apporter au restaurant, alors que je n'ai appelé ma femme qu'à 17 h 50 pour les lui demander? De plus, comment ne pas voir d'incohérences lorsque la doctoresse déclare avoir reçu Tina vers 18 h-18 h 10?

Personne ne s'en est étonné avant?

Il faudrait le demander au procureur et aux inspecteurs de police...

Les enfants auraient profité de l'absence de votre femme pour aller jouer sans son autorisation. Elle avait expressément demandé à Luca de ne pas sortir. Et le drame s'est produit.



Oui. Selon elle, Marco, 3 ans et demi, était dans son lit en pyjama à 17 h, il dormait profondément. Or, des automobilistes affirment avoir vu mes enfants et le chien, sur la route, non loin de chez nous, à 17 h puis à 17 h 10 environ. Il est impossible que le petit, auquel il faut mettre deux couches d'habits – dont des habits de ski – puisse être prêt en si peu de temps, habillé par Luca, son frère, âgé de 7 ans.

En dehors de l'emploi du temps de chacun, pourquoi le timing est-il si important?

Il permet de tenter de comprendre l'hypothermie sévère dans laquelle Luca, en état d'arrêt cardiorespiratoire, est plongé. Il faut plus d'une heure et une perte totale de conscience. Entre 17 h et 18 h 45, on ne sait pas ce qui s'est passé. Cela fait 1 h 45.

D'autres éléments vous questionnent?

Ils me questionnent moi et le procureur. Le fait que mon épouse déclare avoir trouvé Luca à 18 h 15. Or, elle n'est au chalet des Hollandais, en contrebas, là où vont se pratiquer les massages cardiaques et le bouche-à-bouche, qu'à 18 h 45, voire 18 h 50. Ce chalet est à quelques mètres à peine. C'est raide pour y arriver, à pic dans la deuxième partie, mais pourquoi mettre 30 minutes alors qu'elle dit s'être «laissée glisser avec Luca sur les genoux»?

CHRONOLOGIE

2002

Le corps inerte, martyrisé et dénudé de Luca, 7 ans, est retrouvé à Veysonnaz. Il échappe de peu à la mort.

2004

Le chien Rocky est désigné comme seul coupable. L'affaire est classée. Luca, aveugle et tétraplégique, sa mère et Marco, son frère cadet, partent vivre en Italie.

2010

Le chien mis hors de cause, le dossier est rouvert sur la base d'un dessin de Marco. Il désigne trois enfants autour de son frère. L'enquête est relancée, mais une fois encore, c'est une fausse piste.



Fait divers **LA DERNIERE AUDITION**

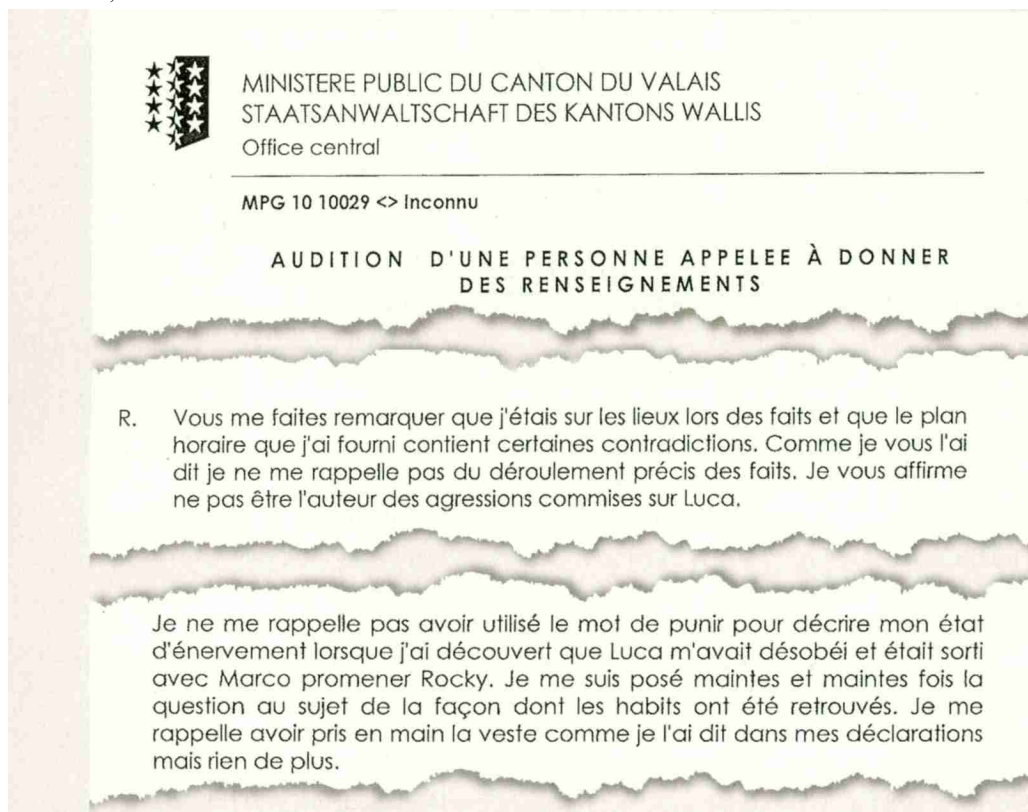
Marqué à jamais
Sur le visage de Nicola Mongelli, 47 ans, le père du petit Luca, la tristesse se mêle au doute et à la détermination. Il n'a jamais renoncé à rechercher la vérité, malgré les obstacles et seize ans d'une épuisante procédure.

**«Le coupable
devra vivre
avec des remords
toute sa vie»**

NICOLA MONGELLI



TINA, LA MAMAN DE LUCA: «JE NE SUIS PAS L'AUTEURE DES AGRESSIONS...»



Le poids des mots Les extraits du compte rendu de l'audition de Felicia Turturro effectuée le 20 juillet par le procureur Nicolas Dubuis, en présence de Nicola Mongelli. Ils sont en instance de divorce.

C'est, à ce jour, le dernier interrogatoire établi dans l'une des affaires judiciaires les plus énigmatiques qu'ait connues la Suisse romande. Il s'est tenu à 10 h, le 20 juillet dernier. Invitée à répondre aux questions du procureur général Nicolas Dubuis, en qualité de personne appelée à donner des renseignements, Felicia Turturro, dite Tina, la mère de Luca et Marco, a parlé en italien, pendant trois heures. L'épouse, présumée innocente, a été entendue en présence de Nicola Mongelli dont elle est séparée et en instance de divorce. Elle vit à Bari, en Italie, depuis

quatorze ans. Extraits.

Une femme en colère

«J'ai encore des contacts avec Nicola Mongelli lorsqu'il écrit des messages. La situation est tendue entre nous aussi à cause des enfants. Luca ne vient pas en Suisse pour voir son papa», précise-t-elle d'emblée. «L'affaire a déclenché chez Luca une haine assez profonde pour le pays dans lequel les faits se sont déroulés et il n'a pas envie de revenir en Suisse.» Il étudie beaucoup, ajoute-t-elle. «Il est en deuxième année à l'université (en philosophie, ndlr). Tout comme moi, il est énervé par la situation.» Marco, son cadet, a beaucoup

souffert de l'affaire, précise-t-elle. «Il a connu un échec à son année de collège scientifique. Il est plus renfermé que Luca et il parle peu de ses souffrances. Quasiment pas de l'affaire. Il n'a pas apporté d'éléments nouveaux depuis le dessin à l'origine de la reprise de la procédure (en 2010, ndlr).»

La mère de Luca confirme ensuite ses déclarations faites à la police le 10 février 2002, trois jours après la découverte de la victime. «Vu le temps passé, je ne me rappelle plus des horaires précis, dit-elle notamment. (Je crois me rappeler que l'on a retrouvé Luca vers 18 h). Je me rappelle que



mes pieds étaient gelés à force de rester dans la neige et de l'interminable temps qu'ont mis les gens du chalet pour répondre.»

«Avez-vous des éléments nouveaux à apporter?» demande ensuite le procureur. «Si j'avais des faits nouveaux, je vous les aurais immédiatement transmis, répond Tina. Vous me faites remarquer que je suis toujours en colère lorsque je parle de cette affaire. En effet, je suis en colère contre la Suisse, contre sa justice, mais aussi contre moi-même. Comme vous avez aussi des enfants vous pouvez comprendre la culpabilité des parents dans ce genre d'événements.» Elle ajoute: «Je me suis demandé ce que j'aurais pu faire ou ne pas faire pour éviter le drame. Je me sens suffisamment coupable d'avoir laissé mes enfants seuls. J'ai essayé de tourner et de retourner cette affaire dans tous les sens pour trouver une réponse aux faits: mes enfants étaient-ils trop bruyants, ont-ils dérangé quelqu'un, était-ce un acte pré-

médité ou non? J'attends que vous répondiez à ces questions.»

Le procureur entre alors dans le vif du sujet. «Avec le temps de la prescription en 2019 qui approche, votre version des faits ne doit-elle pas être changée?

Comme le dit votre mari, Luca n'a-t-il pas droit à la vérité, quelle qu'elle soit?» Elle répond: «Vous me faites remarquer que j'étais sur les lieux lors des faits et que le plan horaire que j'ai fourni contient certaines contradictions. Comme je vous l'ai dit, je ne me rappelle pas du déroulement précis des faits. Je vous affirme ne pas être l'auteur des agressions commises sur Luca.»

Punir...

Le procureur fournit alors le contenu des déclarations faites par Nicola Mongelli le 6 juin 2017 au sujet des incohérences horaires relevées par ce dernier. «Vous me faites savoir que vous partagez ces interrogations, dit-elle au pro-

cureur. Je vous réponds que je ne me rappelle pas, précisément, le déroulement horaire des faits à partir du moment où j'ai récupéré Luca à l'école. Le seul moment précis que j'ai en tête est sa découverte à 18 h 15...»

L'entretien se termine sur cette déclaration. «Je ne me rappelle pas avoir utilisé le mot «punir» pour décrire mon état d'énerverment lorsque j'ai découvert que Luca m'avait désobéi et était sorti avec Marco promener Rocky. Je me suis posé maintes et maintes fois la question au sujet de la façon dont les habits ont été retrouvés. Je me rappelle avoir pris en main la veste comme je l'ai dit dans mes déclarations mais rien de plus. Je me suis concentrée sur la santé de Luca. J'ai voulu effacer ces images du pré de mon esprit parce qu'elles étaient trop douloureuses.»

Nicolas Dubuis conclut: «Avez-vous quelque chose à ajouter?» Elle répond: «J'aimerais, comme tout le monde dans cette pièce, trouver l'auteur.» ■



**«J'ai voulu effacer
ces images du pré de
mon esprit, elles étaient
trop douloureuses»**

FELICIA TURTURRO, DITE TINA
ici en photo avec son fils Luca, à Sion, en 2011

Photo: Sedrik Nemeeth



Vous le rappelez en annexe dans votre ouvrage, elle affirme avoir attendu 15 minutes. Les locataires ne lui ont pas ouvert tout de suite.

La famille chez qui elle a sonné dit avoir ouvert en entendant les appels au secours. Il est 18 h 45 lorsque le fils de la famille prend l'enfant.

Avant le drame, la surveillance de vos enfants était devenue centrale dans l'organisation familiale. Pourquoi?

Luca avait des problèmes d'intégration à l'école. Il avait été bizuté l'été précédent par quatre enfants. Il souffrait d'encoprésie (*incontinence fécale après 4 ans, ndlr*). Nous avons consulté une psychologue et pris la décision de quitter la station pour une agglomération plus cosmopolite. C'était imminent. Ma femme avait cessé de travailler, elle s'occupait de Luca et Marco. Le soir, elle me rejoignait au restaurant avec eux et ils mangeaient. Mon épouse m'aidait pendant le coup de feu en salle, les enfants regardaient la télé. Ensuite les trois retournaient au

chalet. En voiture, nous ne sommes qu'à quelques minutes de distance.

Chez le juge, qu'a-t-elle répondu à propos de ces incohérences?

Elle répète: «Je ne me souviens pas».

Seize ans après, c'est légitime.

Certes. Et tout le monde peut se tromper. Sauf que les déclarations à la police sur lesquelles je me base ont été faites trois jours après les faits. On ne perd pas la mémoire après trois jours. Je ne l'accuse pas, je ne suis pas juge. Je constate que la justice n'obtient pas de sa part de réponses qui puissent éclairer ces zones d'ombre. Les incohérences demeurent.

L'audition s'est-elle déroulée sereinement?

Mon ex-femme parlait en italien. Il y avait une traductrice et à un moment, c'est parti dans tous les sens. Elle se mettait en colère, la traductrice n'arrivait plus à suivre. En rentrant chez moi, j'ai pris les 18 classeurs d'instruction, les dossiers médicaux, les radios et j'ai tout brûlé dans le four à pizza.

Pourquoi?

Il n'y avait plus rien à faire. Le juge souligne que nous ne disposons pas d'assez d'éléments. Je me suis dit que nous ne saurions jamais la vérité. Cet acte m'a soulagé.

Avez-vous revu Luca?

Non. Il est venu en Suisse avec sa mère, mais il ne veut plus me voir.



Pour quelle raison?

Il est influençable. Dans un cas de



«Après l'audition,
en juillet, j'ai brûlé les

18 classeurs d'instruction»

NICOLA MONGELLI

divorce, les enfants deviennent une monnaie d'échange. Luca a déclaré: «Papa a acheté une maison à Bari et pas à Rome. Les soins y sont de moins bonne qualité. C'est à cause de lui si je ne marche pas.» Vous imaginez l'effet que ça m'a fait. La maison est à moi, mais je n'ai pas le droit de m'en approcher, d'y mettre les pieds, encore moins d'y habiter.

Et Marco?

Il a 20 ans. Lui en revanche n'a pas voulu continuer à vivre avec sa mère partie là-bas en 2004. Il m'a rejoint en Suisse et va poursuivre ses études ici.

Le lieu du drame

Nicola Mongelli est retourné à Veysonnaz vendredi dernier, dans le pré en pente où le corps martyrisé de Luca (photo ci-dessous) a été retrouvé.

En contrebas, le toit du chalet des Hollandais, où les premiers secours ont été prodigués à l'enfant en arrêt cardiorespiratoire et en état d'hypothermie sévère.

La justice n'a pas de coupable. Votre sentiment de culpabilité n'a pas diminué pour autant.

Il est impossible d'oublier, même si je vais essayer de tourner la page. On se sent toujours coupable de ce qui est arrivé, de ne pas avoir été là.

Demain, si une telle tragédie frappait une autre famille, que lui conseilleriez-vous?

Ne lâchez rien. Après le drame, partez quinze jours. Faites le point. Conan Doyle disait: «Lorsque vous avez éliminé l'impossible, ce qui reste, si improbable soit-il, est nécessairement la vérité.» Méfiez-vous de ce qui semble logique. Dans notre monde rien ne l'est. La piste du chien a induit tout le monde en erreur.

Comment envisagez-vous l'avenir?

J'ai moins de colère en moi, je me sens apaisé. En 2018, toutes les réponses découvertes au fil des années me permettent de faire mon deuil. Je sais que le coupable devra vivre avec des remords le reste de sa vie. J'ai 47 ans. J'envisage même de revenir vivre en Valais. (Il sourit.) J'ai un petit côté valaisan. Têtu! ■

N. B.: Contactée par «L'illustré», Felicia Turturro, dite Tina, n'a pas répondu à nos questions.